



Concernant la pensions de survie

Par **Tiziana**, le **08/02/2012 à 13:10**

Bonjour,rnrnJe perçois des allocations de survie en Belgique de mon mari qui est décédé depuis 2003.J'habite maintenant en France et Je n'ai aucun droit social et aucun chômage en France mais je perçois toujours les allocations de survie de mon mari, payé par L'ONP de Belgique et la je ne perçois plus rien depuis le 20 décembre. Donc je suis sans aucun autre revenu depuis cet date... La ONP de Belgique qui me paye la pensions de survie m'avait envoyer un certificat de survie que j'ai bien complété et renvoyer, il l'ont bien reçu vers fin novembre et depuis je téléphone sans cesse mais je tombe sur des personnes désagréables et qui m'envoient royalement paître...rnrnNous sommes maintenant au mois de février (toujours sans aucun revenu) et cela devient impossible pour pouvoir de continuer d'autant plus que j'ai un enfant avec moi, que je dois nourrir et nous n'avons rien ni pour se chauffer, ni pour manger... Je n'ai même pas pu payer mes factures et mon loyer. Dans la maison il fait - 5° nous mourrons de froid.. parce qu'une organisation prend à la légère mon dossier.rnrnPouvez vous me venir en aide svp ? Je suis dans une grave situation et je ne sais plus quoi faire.rnrnOn t'il le droit de me laisser sans revenu depuis + de 2 mois ?rnComment puis je faire pour qu'ils se dépêchent de me payer ?rnQuelle autre solution existe t'il pour mon cas ?rnY a t'il une loi qui les met en infraction ?rnrnMerci infiniment de bien vouloir répondre rapidement.rnrnbien à vous

Par **amajuris**, le **08/02/2012 à 13:19**

bjr,rnvous êtes sur un site juridique français.rnvous devez poser la question sur un site juridique belge.rnle père de votre enfant ne paie pas de pension alimentaire ?rncdt

Par **Tiziana**, le **08/02/2012** à **13:23**

Il est décédé...